

t. 311 Turquie - CG/JZ/sg

Berne, le 2 février 1977

en	CA CE				a/a
Datum	4.2.77				
Vise	la CI				
Note à la Division politique I					4. Feb. 1977
P-I.					p-B.15.21.T.(1)

Note à la Division politique I

4. Feb. 1977

P-I. p-B.15.21.T.(1)

Etat des relations de la Coopération technique avec la TurquieA. Projet en cours

Développement laitier Kars - Istanbul. Ce fut un des premiers projets réalisés par la Coopération technique au début des années 60. Par la conjugaison d'une assistance financière (prêt de fr. 5 millions du 17.2.66 dans le cadre de l'aide consortiale de l'OCDE à la Turquie, conditions : 3,75 % d'intérêt, remboursable en 22 ans) et d'une assistance technique (montant total libéré : fr. 2.600.000) il fut possible en collaboration avec le gouvernement turc et plus particulièrement avec l'organisme laitier créé à cette occasion pour l'industrie laitière SEK (Süt Endustri Kurumu) de construire et équiper deux usines laitières, l'une à Kars dans l'Est du pays, l'autre à Istanbul, et de former sur place et en Suisse le personnel nécessaire.

Le projet fut officiellement remis aux autorités turques en 1970. Son effet de rayonnement fut particulièrement grand car SEK a par la suite pu mettre sur pied un réseau national de plus de 20 laiteries sur la base des expériences accumulées à Kars et Istanbul. L'évaluation du projet menée en 1972- 1973 a fait ressortir le besoin d'une assistance d'appoint dans les domaines de la formation (en Turquie et en Suisse) et de l'amélioration technique des usines. La fin définitive de nos engagements dans le cadre de ce projet sera marquée lorsque l'activité de "recommissioning" des usines de Kars et d'Istanbul dans laquelle nous sommes actuellement engagés à titre de conseiller technique sera terminée.

af					a/a
Datum					
Vise					
EPO		4.2.77		11	
Ref.					



- 2 -

Il est possible que les autorités turques décident de recourir au solde non-utilisé du crédit susmentionné de 5 millions pour financer l'équipement additionnel nécessaire au "recommissioning".

B. Idee de projet en discussion

Projet agricole Yünlüce. Le 6 septembre 1975 un tremblement de terre a détruit plus ou moins complètement 6 villes de moyenne importance et plus de 150 villages sis dans la partie septentrionale de la Province de Diyarbakir (Anatolie de l'Est). Le Délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger a tout de suite offert son aide qui consista par la suite à construire à Yünlüce 50 maisons préfabriquées résistant aux tremblements de terre.

La Coopération technique examine actuellement la possibilité de réaliser, en complément à l'action de reconstruction de Yünlüce, un programme d'encouragement de l'agriculture de montagne au bénéfice de la population montagnarde de la partie Nord-Est de la Province Diyarbakir (Lice et environs). Les raisons qui militent en faveur d'un tel effort sont la pauvreté de l'Anatolie de l'Est, le fait que la population turque est prête à participer à cette action et que la base de confiance nécessaire a été créée par les opérations de reconstructions entreprises dans cette région ainsi que la constatation que l'aide sera accordée à un groupe particulièrement défavorisé (les Kurdes dénommés également "Turcs des Montagnes").

C. Place de la Turquie dans notre programme de Coopération technique

La Turquie se trouve dans une position intermédiaire entre pays en voie de développement et pays industrialisés.\* A ce titre

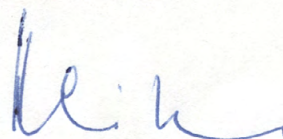
./.

\* Produit national brut par habitant en 1973 : \$ 600

- 3 -

nous ne pouvons la mettre au bénéfice d'une assistance technique importante et l'idée de projet actuellement à l'étude comme complément à l'action du corps suisse d'assistance en cas de catastrophe à Yünlüce restera très vraisemblablement un cas isolé.

Le Délégué à la Coopération  
technique



(M. Heimo)